



**NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 16 MAI 2023**

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 AVRIL 2023 : voir document en annexe

FINANCES (EXTRAIT DE LA NOTE)

9 - COMPTES DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Cf documents en annexe

Les comptes de gestion du comptable public doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil communautaire.

Les comptes de gestion définitifs 2022 sont téléchargeables sur l'intranet de Loire Forez agglomération.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes.

10 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le résultat global agrégé (budget principal et ses budgets annexes) à la fin de l'année 2022 présente un excédent de 42,5 millions d'euros se décomposant en un excédent d'investissement de 1,03 millions d'euros et un excédent de fonctionnement de 41,47 millions d'euros.

Ces résultats de clôture ne tiennent pas compte des restes à réaliser en investissement.

Le détail des résultats incluant les restes à réaliser sur chaque budget est présenté ci-après.

L'ensemble des comptes administratifs présentés est conforme aux comptes de gestion du comptable public.

- BUDGET PRINCIPAL 2022 :

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL LFA
ANNEE 2022**

Résultat de clôture (hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-5 225 084,38		7 008 556,04	1 783 471,66
Fonctionnement	23 651 541,60	13 003 291,38	10 861 430,40	21 509 680,62
TOTAL	18 426 457,22	13 003 291,38	17 869 986,44	23 293 152,28

Résultat cumulé incluant les restes à réaliser

Section d'investissement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	1 783 471,66	<i>à reporter au 001 en N+1</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	6 757 652,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	15 106 862,00	
Résultat reporté en investissement	-8 349 210,00	
Résultat cumulé en investissement	-6 565 738,34	

Proposition d'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	21 509 680,62	
Part affectée à l'investissement (1068)	-6 565 738,34	0,00
Résultat (excédent ou déficit à reporter sur N+1)	14 943 942,28	<i>à reporter au 002 en N+1</i>

Pour le budget général, les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 66 278 057,71 €, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 55 416 627,31 €. Le résultat d'exécution 2022 s'établit donc à 10 861 430,40 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2021 de 10 648 250,22 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2022 est de 21 509 680,62 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2022 s'élèvent à 26 490 539,06 € et les recettes à 33 499 095,10 € ce qui représente un excédent d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 7 008 556,04 € et avec le déficit antérieur reporté de 2021 de 5 225 084,38 €, l'excédent de clôture d'investissement de 2022 s'établit donc à 1 783 471,66 €.

Le budget général de Loire Forez présente ainsi un excédent global de clôture de 23 293 152,28 € à la fin de l'année 2022.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2022 à 15 106 862 € en dépenses et à 6 757 652 € en recettes.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget général à fin 2022 s'élève à 14 943 942,28 €.

- BUDGETS ANNEXES :

1) Budget annexe Ordures Ménagères (TEOM)

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES (TEOM)
ANNEE 2022**

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	789 912,54		-401 669,81	388 242,73
Fonctionnement	2 973 794,76	0,00	4 641 595,11	7 615 389,87
TOTAL	3 763 707,30	0,00	4 239 925,30	8 003 632,60

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	388 242,73	à reporter au 001 en N+1
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	155 181,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	881 285,00	
Résultat reporté en investissement	-726 104,00	
Résultat cumulé en investissement	-337 861,27	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture à la fin de l'exercice	7 615 389,87	
Part affectée à l'investissement (1068)	-337 861,27	
Résultat (excédent ou déficit à reporter sur N+1)	7 277 528,60	à reporter au 002 en N+1

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 19 717 025,63 €, les dépenses sont arrêtées à hauteur de 15 075 430,52 €. Le résultat d'exécution de 2022 s'établit à + 4 641 595,11 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2021 de 2 973 794,76 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2022 est de 7 615 389,87 €.

Les dépenses d'investissement de 2022 s'élèvent à 836 723,43 € et les recettes à 435 053,62 €. Le déficit d'exécution de l'année s'élève à 401 669,81 € et, après prise en compte de l'excédent antérieur reporté de 2021 d'un montant de 789 912,54 €, l'excédent de clôture 2022 de la section d'investissement s'établit à 388 242,73 €.

Le budget annexe Ordures Ménagères (Taxe) présente ainsi un excédent global de clôture de 8 003 632,60 € à la fin de l'année 2022.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2022 à 881 285 € en dépenses et 155 181 € en recettes, ce qui conduit à un déficit cumulé en investissement de 337 861,27 €.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe TEOM à fin 2022 s'élève à 7 277 528,60 €.

2) Budget annexe Assainissement

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEE 2022

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-8 806 236,37		4 323 190,72	-4 483 045,65
Fonctionnement	8 291 618,36	2 136 451,37	4 527 702,02	10 682 869,01
TOTAL	-514 618,01	2 136 451,37	8 850 892,74	6 199 823,36

6 155 166,99

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	-4 483 045,65	<i>à reporter en 001 déficit d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	9 445 673,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	6 610 496,00	
Résultat reporté en investissement	2 835 177,00	
Résultat cumulé en investissement	-1 647 868,65	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	10 682 869,01
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	-1 647 868,65
Part affectée à l'investissement (1064) (produit plus-value cession N-1)	0,00
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	9 035 000,36

Concernant le budget annexe assainissement comprenant l'assainissement collectif et le SPANC, les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 16 513 538,59 €, les dépenses à 11 985 836,57 €. Le résultat d'exécution (hors résultat antérieur reporté de 2021) s'établit donc à 4 527 702,02 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2021 de 6 155 166,99 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2022 s'établit à 10 682 869,01 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2022 s'élèvent à 11 985 836,57 € et les recettes à 16 513 538,59 € ce qui représente un excédent d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 4 323 190,72 € et avec le déficit antérieur reporté de 2021

de 8 806 236,37 €, le déficit de clôture d'investissement de 2022 s'établit donc à 4 483 045,65 €.

Le budget annexe assainissement présente ainsi un excédent global de clôture de 6 199 823,36 € à la fin de l'année 2022.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2022 à 6 610 496 € en dépenses et à 9 445 673 € en recettes ce qui conduit à déficit cumulé d'investissement de 1 647 868,65 €.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe assainissement à fin 2022 s'élève à 9 035 000,36 €.

3) Budget annexe eau potable

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET EAU POTABLE ANNEE 2022

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-1 600 317,72		4 875 466,28	3 325 036,32
Fonctionnement	7 064 213,74	3 049 823,72	-2 532 581,43	1 481 808,59
TOTAL	5 463 896,02	3 049 823,72	2 342 884,85	4 806 844,91

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	3 325 036,32	<i>à reporter en 001 excédent d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	1 086 090,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	3 547 441,00	
Résultat reporté en investissement	-2 461 351,00	
Résultat cumulé en investissement	863 685,32	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	1 481 808,59
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	0,00
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	1 481 808,59

Pour le budget annexe eau potable, les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 18 070 628,03 €, les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à hauteur de 20 603 209,46 €. Le déficit d'exécution (hors résultat antérieur reporté de 2021) s'établit donc à 2 532 581,43 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2021 de 4 014 390,02 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2022 s'établit à 1 481 808,59 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2022 s'élèvent à 32 304 342,02 € et les recettes à 37 229 696,06 € ce qui représente un excédent d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 4 925 354,04 € et avec le déficit antérieur reporté de 2021

de 1 600 317,72 €, l'excédent de clôture d'investissement de 2022 s'établit donc à 3 325 036,32 €.

Le budget annexe eau potable présente ainsi un excédent global de clôture de 4 806 845,35 € à la fin de l'année 2022.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à fin 2022 à 3 547 441 € en dépenses et à 1 086 090 € en recettes.

En incluant les restes à réaliser en investissement, l'excédent global cumulé du budget annexe eau potable à fin 2022 s'élève à 1 481 808,59 €.

4) Budget annexe transport urbain

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET TRANSPORT URBAIN ANNEE 2022

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	16 797,66		-4 844,59	11 953,07
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
TOTAL	16 797,66	0,00	-4 844,59	11 953,07

0,00

Montant de la subvention d'équilibre 2022 versée par le budget principal 1 962 916,75 €

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	11 953,07	<i>à reporter en 001 Excédent d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	0,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	0,00	
Résultat reporté en investissement	0,00	
Résultat cumulé en investissement	11 953,07	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	0,00
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	
<i>A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	0,00

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 2 577 669,18 € et à 2 577 669,18 € en dépenses. Le résultat d'exécution de 2022 s'établit à 0 €.

Le résultat antérieur reporté de 2021 étant nul, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2022 s'établit par conséquent à 0 €.

En section d'investissement, les dépenses de 2022 s'élèvent à 7 923,59 € et les recettes à 3 079 € ce qui représente un déficit d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) de 4 844,59 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2021 de 16 797,66 €, l'excédent de clôture d'investissement de 2022 s'établit donc à 11 953,07 €.

Le budget annexe transport urbain présente ainsi un excédent global de clôture de 11 953,07 € à la fin de l'année 2022.

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement à fin 2022.

Le résultat global cumulé du budget annexe transport urbain à fin 2022 présente donc un excédent de 11 953,07 €

A noter que le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 1 962 916,75 € au budget annexe transports urbains.

5) Budget annexe Ateliers Partagés



RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ATELIERS PARTAGES ANNEE 2022

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-2 329,59		8 180,59	5 851,00
Fonctionnement	174 624,63	2 329,59	8 837,50	181 132,54
TOTAL	172 295,04	2 329,59	17 018,09	186 983,54

172 295,04

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	5 851,00	<i>à reporter en 001 excédent d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	0,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	0,00	
Résultat reporté en investissement	0,00	
Résultat cumulé en investissement	5 851,00	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	181 132,54
Part affectée à l'investissement (1068) (afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	0,00
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	181 132,54

Pour le budget annexe Ateliers Partagés, les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 41 905,12 € et à 33 067,62 € de dépenses. L'excédent d'exécution de 2022 s'établit à 8 837,50 € et avec l'excédent antérieur reporté de 2021 de 172 295,04 €, l'excédent de clôture de fonctionnement de 2022 s'élève à 181 132,54 €.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement de 2022 s'élèvent à 20 485 € et les recettes à 28 665,59 €. Le résultat d'exécution de l'année (hors résultat antérieur reporté et hors restes à réaliser) s'élève à 8 180,59 € et, après prise en compte du déficit antérieur reporté de 2021 d'un montant de 2 329,59 €, l'excédent de clôture 2022 de la section d'investissement s'établit à 5 851 €.

Ce budget annexe ne présentant aucun reste à réaliser en investissement fin 2022, l'excédent global cumulé à fin 2022 s'élève à 186 983,54 €.

6) Budget annexe Réseau de Chaleur



RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR ANNEE 2022

(hors restes à réaliser)

Montants en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	0,00		768,78	768,78
TOTAL	0,00	0,00	768,78	768,78

PM: subvention d'équilibre 2022 versée par le budget principal au budget annexe **0,00 € (pas de déficit à couvrir)**

(restes à réaliser inclus)

Section d'investissement

Résultat de clôture en fin d'exercice	0,00	<i>à reporter en 001 Excédent d'investissement reporté</i>
Restes à réaliser / Recettes d'investissement	0,00	
Restes à réaliser / Dépenses d'investissement	0,00	
Résultat reporté en investissement	0,00	
Résultat cumulé en investissement	0,00	

Section de fonctionnement

Résultat de clôture en fin d'exercice	768,78
Part affectée à l'investissement (1068)	0,00
(afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement)	
A affecter au 002 Excédent de fonctionnement reporté	768,78

Pour le budget annexe réseau de chaleur, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 645 € et les dépenses de fonctionnement à 11 876,22 €. L'excédent d'exécution de 2022 est de 768,78 €. Ce budget annexe ne présente aucun résultat antérieur reporté de 2021. Le résultat de clôture de fonctionnement de 2022 présente donc un excédent de 768,78 €.

Aucune écriture de dépense et de recette d'investissement n'a été comptabilisée en 2022 sur ce budget annexe. Comme pour la section de fonctionnement, ce budget annexe ne présente pas de résultat antérieur reporté. Le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement s'établit donc à 0 €.

Ce budget annexe ne présentant aucun reste à réaliser en investissement fin 2022, l'excédent global cumulé à fin 2022 est de 768,78 €.

A noter que la section de fonctionnement ne présentant pas de déficit à couvrir, aucune subvention d'équilibre n'a été versée par le budget principal au budget annexe réseau de chaleur en 2022.

7) Budget annexe des Zones économiques :

Ce budget regroupe 18 opérations d'aménagement de zones économiques qui sont gérées en comptabilité de stocks. C'est pourquoi ce budget présente un résultat de clôture à zéro chaque année.

L'ensemble des stocks comptabilisés sur ces budgets annexes de zone économique s'élève à fin 2022 à 4 840 275 €.

CREMERIEUX (SAVIGNEUX)	700 679
CROIX MEYSSANT (SAVIGNEUX)	474 905
FOUR A CHAUX SUD	376 453
CHAMPBAYARD (BOEN)	698 411
GENERET (ESTIVAREILLES)	216 398
GRAVOUX (LURIECQ - ST BONNET LE CHÂTEAU - LA TOURETTE)	662 206
QUARCHONS (USSON EN FOREZ)	315 124
ETANG (NOIRETABLE)	194 408
CHANTEPERDRIX (ESSERTINES EN CHATELNEUF)	43 318
LA COMBE (ST GEORGE EN COUZAN)	0
LA MARANCHE (ST BONNET LE COURREAU)	4 907
LES MONTIFAUX (NOIRETABLE)	18 807
LA PRA (ST JULIEN LA VETRE)	125 782
LABORIE (CHAMBLES)	0
CHALMAZEL (MONTVERDUN)	227 251
LES PLANTEES (ST MARCELLIN EN FOREZ)	1 250
LA ROCHE (ST GEORGES HAUTE VILLE)	0
LES FORGES DE LA BECQUE (ST CYPRIEN)	780 376
LA CHANA (LURIECQ)	0
	4 840 275

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes.

11 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé d'affecter les résultats de 2022 repris par décision modificative de crédits sur 2023 comme suit :

- Budget principal :
 - reporter 14 943 942,28 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 1 783 471,66 € en excédent d'investissement reporté
 - affecter 6 565 738,34 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2022

- Budget ordures ménagères (taxe) :
 - reporter 7 277 528,60 € en excédent de fonctionnement reporté
 - reporter 388 242,73 € en excédent d'investissement reporté

- o affecter 337 861,27 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2022
- Budget Assainissement :
 - o reporter 9 035 000,36 € en excédent de fonctionnement reporté
 - o reporter 4 483 045,65 € en déficit d'investissement reporté
 - o affecter 1 647 868,65 € au compte 1068 pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à fin 2022
- Budget Eau potable :
 - o reporter 1 481 808,59 € en excédent de fonctionnement reporté
 - o reporter 3 325 036,32 € en excédent d'investissement reporté
- Budget transports urbains :
 - o reporter 11 953,07 € en excédent d'investissement reporté
 - o pas de report en section de fonctionnement
- Budget ateliers partagés :
 - o reporter 181 132,54 € en excédent de fonctionnement reporté
 - o reporter 5 851,00 € en excédent d'investissement reporté
- Budget réseau de chaleur :
 - o reporter 768,78 € en excédent de fonctionnement reporté
 - o pas de report en section d'investissement

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour le budget annexe des zones économiques.
 Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les affectations de résultats 2022 telles qu'exposées ci-avant.